



Le Puy, le 5 juillet 2011

COMPTE RENDU D'ACTIVITE CTP Commun du 29 juin 2011

Ce CTP commun venait à la suite de celui du 24 juin, que FO DGFIP 43 avait boycotté pour exprimer son rejet du principe même de la fusion, boycott suivi également par les autres organisations syndicales locales. Il reprenait le même ordre du jour : la mise en place de la DDFIP au 1^{er} juillet 2011 et des horaires variables applicables dans la DLU.

La mise en place de la DDFIP 43 fait partie de la dernière vague d'installation des DLU menées dans le cadre des discussions, au plan national, entre la DG et toutes les organisations syndicales qui en ont fait état dans leurs diverses publications nationales.

Au niveau local, seuls les représentants Force Ouvrière ont siégé dans ce CTP « commun » pour faire entendre la voix des personnels qui refusent la fusion et ses conséquences dramatiques pour les missions, pour les agents qui les exercent, et aussi pour les administrés, élus ou simples citoyens.

En préalable, les représentants Force Ouvrière ont lu la déclaration qui a été diffusée dans les services, au sujet de la tentative de suicide d'un militant FO au CHSM.

1- La mise en place de la DDFIP de la Haute- Loire

En introduction, la direction est revenue sur les différents éléments du dossier déjà présenté en réunion informelle et lors de l'audience du 25 mai dernier.

Le bilan dressé affiche une totale satisfaction, tant au niveau de l'installation immobilière que de l'organigramme de la direction ainsi créée, que ne partagent pas les représentants du personnel Force Ouvrière.

Ils ont rappelé les termes de la lettre expliquant le boycott du premier CTPL :

« Les personnels, pas plus que Force Ouvrière n'étaient demandeurs de la Fusion DGI-DGCP qui est la traduction de la RGPP dans nos administrations.

Les multiples restructurations réalisées en son nom ont bouleversé toutes les cohérences internes des services, depuis l'administration centrale jusqu'au niveau départemental.

Les suppressions d'emplois décidées en son nom saignent les services et les trésoreries et aggravent leur désorganisation. Les personnels sont épuisés, démotivés car ils ont de plus en plus de difficultés pour assurer leurs missions.

Malgré les mises en garde successives de notre organisation syndicale, la Direction Générale a poursuivi sans état d'âme son entreprise de démolition.

La première des urgences consiste, du point de vue des personnels, à renforcer vos services et vos trésoreries et, pour ce faire, leur restituer les emplois supprimés (11 pour la seule année 2011 !), afin de leur permettre, non pas d'assurer l'exercice de leurs missions dans des conditions décentes, mais tout au moins de souffler.

Vous, vous allez installer la DDFIP, dernier acte de la fusion, en clair une armée mexicaine, remarquable par le nombre de ses officiers supérieurs, la grande faiblesse numérique des hommes du rang, et le confinement à des tâches subalternes des officiers du même nom.

Comme l'atteste l'expérience commune des DDFIP déjà installées et de la Direction Générale, le millefeuille hiérarchique ainsi réalisé n'est en aucune manière une garantie d'efficacité et de soutien aux services chargés de l'exercice des missions. La multiplication des pilotes n'a jamais fait avancer un paquebot doté d'un moteur de hors-bord. »

A/ D'Organisation Fonctionnelle de la DLU

La direction s'est voulue rassurante sur l'avenir, soulignant l'apport technique mis à la disposition de l'ensemble du réseau.

Les représentants du personnel FO ont relevé que le propre de l'armée mexicaine n'était pas d'apporter un soutien quelconque, mais de multiplier les strates de commandement, au risque de rendre les ordres incompréhensibles. **Ce que FO revendique, c'est « moins de pilotes et plus de rameurs », plus de cadres A investis dans les missions traditionnelles, d'assiette, de contrôle, de recouvrement et de payeur.**

1- Prenant l'exemple de la filière gestion publique, les représentants du personnel FO, ont souligné que les suppressions d'emplois de catégorie C ont été la plupart du temps supportées par le réseau des trésoreries, alors que la création d'emplois de catégorie A et A+ bénéficiaient à la Trésorerie Générale. Parallèlement le service CEPL de la TG, service d'appui aux trésoreries, a lui aussi été vidé d'une partie de ses effectifs de catégorie C.

Alors que la Direction Départementale ne cesse de relayer auprès des élus « l'offre de service » aux collectivités qui n'est jusqu'ici en fait qu'un grand coup de communication, les représentants du personnel FO ont rappelé leur revendication de renforcer le service SPL par l'implantation d'un cadre A nécessaire à l'appui juridique, budgétaire et comptable des trésoreries

La direction s'est également flattée d'apporter le soutien fiscal nécessaire aux trésoreries et d'avoir mis en place un groupe de travail chargé de réfléchir sur ce sur ce sujet, selon l'expression consacrée. Est il nécessaire de rappeler que les chefs de postes ont à ce jour bénéficié comme seul soutien que d'une paire de journées de formation dispensée à la hussarde le lendemain de l'opération de promotion de l'offre aux élus ? Plus rien depuis alors que la matière est des plus ardue et que les questions des élus, elles, ne sont pas virtuelles mais engagent des sommes considérables.

Notre AGEFIP a enfin insisté sur le maintien du tuteur Hélios dans ses fonctions (merci not'e bon maître) et s'est dit prêt à organiser des réunions avec les ordonnateurs pour connaître leurs besoins. Les représentants Force Ouvrière ont objecté que la formule « pour chaque problème, une réunion », très en vogue à la Direction Générale, constituait une perte de temps si elle ne s'accompagnait pas de mise à disposition de moyens en personnel.

L'AGEFIP s'est interrogé de savoir s'il n'était pas possible de centraliser certaines tâches très techniques au niveau départemental, puisque le réseau des trésoreries manque à l'évidence de moyens humains.

Force Ouvrière a rétorqué que cela s'appelle la mutualisation et que la formule débouche invariablement dans les administrations sur le démantèlement et le regroupement des sites.

La direction a préféré ne pas épiloguer sur **la curiosité organisationnelle qui attribue le pilotage et l'animation du recouvrement des amendes à la division de la gestion fiscale**

sous les ordres du chef de pôle de la gestion fiscale, alors que le recouvrement des amendes a été confié au 1^{er} septembre 2010 à la trésorerie du PUY- VILLE (gestion publique) ! Vous avez dit cohérence ???

La direction départementale s'est engagée en revanche à adapter le dispositif de la DG selon lequel l'activité de l'huissier des Finances Publiques devait être réorientée essentiellement sur le recouvrement des créances fiscales. Cette attitude de la DG revient à méconnaître totalement le volume de créances locales qui, malgré leur montant relativement peu élevé, ne peuvent être recouvrées qu'au terme d'une procédure contentieuse dont l'huissier constitue l'outil essentiel.

2- FO DGFIP 43 a également insisté sur les conséquences des suppressions répétées d'emplois de catégorie C sur la réalité du quotidien dans les services de la filière fiscale, notamment :

- faire face sans cesse à de nouvelles tâches que la direction locale, comme la DG, est toujours rétive à quantifier,
- gérer les «outils modernes de communications» (télédéclarations en tout genre) qui génèrent des retraitements alourdissant les tâches, alors qu'ils servent de prétexte aux suppressions d'emplois,
- subir les applications nouvelles, telle GESPRO, qui sont extrêmement chronophages,
- assumer le recentrage sur la mission d'accueil qui déporte exagérément les agents de leurs missions de contrôle et d'assiette.

Dans ce contexte FO a réaffirmé que les agents aspirent à faire leur travail dans un climat plus serein, sans la pression des objectifs et des indicateurs qui est aggravée par le manque de personnel.

En réponse, le directeur a considéré tout ceci comme bien exagéré, l'Internet notamment nous faisant beaucoup gagner de temps....

L'initiative du SIE du Puy lors de la présentation du nouveau chef de service par l'AFIP le 01/07 a démontré que les propos de FO étaient totalement fondés. En effet les collègues, après lecture d'un texte résumant les difficultés objectives du service, sont retournés dans leurs bureaux sans attendre la réponse du Directeur.

Cette action spontanée a le soutien total de FO DGFIP 43.

B/ L'immobilier

1- Concernant l'installation immobilière dans les locaux de la Trésorerie Générale, au lieu des 400 000 € nécessaires à la réalisation des travaux qui auraient permis d'aménager la DLU en une fois, notre direction doit se contenter d'un budget de 40 000 € qui permet le seul transfert des personnels de la DSF rejoignant le pôle pilotage de ressources : 25 000 € trouvés dans la «réserve» du délégué inter régional, les 15 000 € restants devant être octroyés par la DG.

Les collègues du pôle gestion filière fiscale demeurent place Michelet jusqu'à meilleure fortune (les calendes grecques ?), les espaces disponibles de la TG (rez-de-chaussée et 4^{ème} étage) ne pouvant pas être aménagés dans l'immédiat faute de moyens. Et qu'importe à la DGFIP de continuer de payer 60 000 € / an à la place Michelet pendant que de l'espace inutilisé dort rue des Moulins!

En fait, la direction nouvelle reconnaît qu'elle n'a aucune lisibilité sur la durée du maintien de la DLU sur les deux sites : « au moins jusqu'en 2013, voire au-delà ». Le commandement de l'armée mexicaine ne va pas en être facilité et pour qui nous parle de meilleure gestion des moyens mis par la collectivité nationale à la disposition de nos services, l'économie budgétaire ainsi réalisée est en effet exemplaire !

Mais sans doute attend-on que la RGPP ait fait son œuvre d'écrémage des effectifs pour regrouper les services de la DLU sur la même surface que l'ex-TG !

2- La direction a fait suite à la demande de FO en libérant les places du parking de la TG occupé par les véhicules de service (3) et du mobilier (2). Selon elle, cela semble suffire pour pallier, pour l'instant, aux besoins nouveaux. La direction envisage, si nécessaire, la possibilité d'utiliser une partie de la plate-forme, voire de négocier des emplacements avec la CCI, la DDT ou la mairie du PUY.

Les représentants du personnel Force Ouvrière ont revendiqué à nouveau, sans être plus entendus, l'égalité de traitement pour les personnels demeurant dans les locaux de la DSF, en matière de stationnement, c'est-à-dire le droit à un stationnement gratuit de proximité, à l'instar de leurs collègues installés à la TG.

Conformément à leur position constante contre la fusion DGI- DGCP, les représentants du personnel Force Ouvrière se sont prononcés contre la mise en place de la DDFIP 43.

2- La Mise en Place des Horaires variables à la DLU

La nouvelle installation immobilière doit s'appuyer sur l'immobilier existant et respecter sa diversité (circulaire du 20 juillet 2009), ce qui signifie que la détermination des horaires variables s'exerce par site d'implantation pour les DLU.

Actuellement, si les plages fixes sont identiques, les débuts et fins de plage variables diffèrent selon les sites : la plage variable commence à 7 h à la DSF, 7 h 30 à la TG, et s'achève à 18 h 30 à la DSF, 19 h à la TG.

Sachant que 17 agents de la DSF vont rejoindre la TG, et que 3 vont faire le chemin inverse de la TG vers la DSF, la direction a décidé d'organiser une consultation sur chaque site pour connaître le choix des personnels entre les deux formules.

Les représentants du personnel FO n'ont pas exprimé de désaccord sur cette proposition. Toutefois, pour rester en cohérence avec le vote émis au point précédent, ils n'ont pas participé au vote sur ce sujet.

Les représentants du personnel Force Ouvrière : Patrice ARNAUD, Jean Pierre COFFY, Michel GAGNE, Jean Claude RANC, Yves VERNAY (titulaires), Chantal BONELLO (expert).



BULLETIN D'ADHESION

(à renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, FI Le Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu